



Coordonnateur du Réseau d'Éducation Prioritaire de Carros

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré

Lieu d'exercice : collège Paul Langevin et écoles REP de Carros

Date de prise de fonction : rentrée 2021

Conditions de nomination : La nomination sera prononcée à titre définitif.

Conditions de rémunération : Poste ouvrant droit à 30 points de NBI, l'indemnité REP et l'ISAE

Organisation du temps de travail : Poste à temps plein

Cadre réglementaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 parue au bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014

Description des missions :

Le coordonnateur REP est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes et sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la circonscription et le principal du collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau d'éducation prioritaire s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-pilotée par le principal, l'inspecteur de l'Éducation nationale et l'IA-IPR référent, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation ainsi que la mise en œuvre d'actions conjointes.

S'il a principalement une mission d'ordre pédagogique, il accomplit en parallèle des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau et des tâches d'organisation en partenariat avec les instances du collège et de la circonscription.

Axe pédagogique :

- Mettre en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et les actions envisagées ; suivre la mise en œuvre et l'évaluation.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions.
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du Réseau.
- Il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le Réseau.
- Il collecte et diffuse l'information et la documentation.
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de Réseau.

Axe logistique :

- Il met en place et tient le tableau de bord du Réseau en cohérence avec les outils nationaux, académiques et départementaux.
- Il organise les réunions, les concertations ou les animations et est garant de la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du Réseau.
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP. Il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du Réseau.
- Il représente l'institution dans les instances partenariales.
- Il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
- Il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagner les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du Réseau.

Compétences et qualités requises :

- Connaître le fonctionnement des premier et second degré
- Connaître les conditions d'exercice en REP
- Maîtriser le référentiel de l'éducation prioritaire et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire
- Faire preuve d'une aptitude au travail en équipe, savoir travailler avec des partenaires et avoir des qualités d'animateur
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Faire preuve de curiosité, d'ouverture d'esprit.
- Être capable de s'auto-former
- Être capable de rendre compte
- Avoir le sens de l'écoute et de la coopération
- Avoir le sens de la loyauté
- Avoir des compétences organisationnelles

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : Coordonnateur-Zep-Carros@ac-nice.fr ou le chef d'établissement du collège Paul Langevin à Carros au 04 92 08 20 70 – ce.0061130W@ac-nice.fr

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.

